


ASSOCIATION DES RIVERAINS
DES HESPERIDES ET MOURRE ROUGE

COPIE

Monsieur Bernard BROCHANT
Maire de Cannes
Hôtel de ville.
BP 140.
06406 CANNES Cedex.

Objet : Plan Local d'Urbanisme (P.L.U).

Cannes le 17 Novembre 2003.

Monsieur Le Maire,

Dans le cadre de la transformation du Plan d'occupation des sols (P.O.S.) en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.), notre association vous confirme qu'elle souhaite participer aux différentes phases de concertation qui précéderont les projets concernant notre quartier de la Pointe Croisette.

Nous vous le demandons, Monsieur Le Maire, pour la sauvegarde de notre environnement, le respect des règles élémentaires d'aménagement d'une ville avec un urbanisme équilibré et harmonieux.

Dans cet esprit, nous nous permettons de soumettre à vos services un premier exemple d'aberration urbanistique en vigueur dans le P.O.S. actuel :

Concernant les rues Esprit Violet et Ricord Laty vous pouvez constater sur les plans ci-joints, reçus de vos services début 2003, l'évidence de cette aberration.

1- La rue Esprit Violet débouche sur la mer, côté boulevard E. Gazagnaire, pouvant ainsi offrir une perspective agréable pour l'environnement et l'harmonie de notre quartier que nous léguerons aux générations futures.

Malheureusement, actuellement, la partie de rue comprise entre la rue R. Laty et la mer est rétrécie fermant considérablement cette perspective. De plus la circulation y est dangereuse avec des trottoirs, étroits non conformes, interdits aux landaus et fauteuils roulants.

2- La rue Ricord Laty a été progressivement alignée depuis plus de vingt ans en partant, au nord, depuis le boulevard de la Source pour se terminer au sud sur la rue Esprit Violet.

La partie de rue entre l'avenue des Hespérides et la rue Esprit Violet reste partiellement à terminer. L'immeuble "Cap Beach" au n° 25 rue R. Laty a respecté les alignements exigés lors de sa construction et un trottoir est aménagé sur toute la longueur du bâtiment.

Entre l'immeuble le "Cap Beach" et l'avenue des Hespérides existe au P.O.S. un alignement qui permettra à la rue R. Laty d'avoir la même largeur depuis son départ du boulevard de la Source. Brusquement sur les 25 mètres qui restent entre l'immeuble le "Cap Beach" et la rue Esprit Violet c'est une marge de reculement qui figure au P.O.S. obligeant un rétrécissement aussi incompréhensible que stupide de cette partie de rue, déjà sans trottoir.

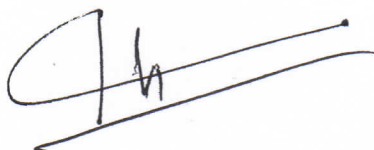
Un permis de construire a été déposé pour l'îlot Laty/Violet, aucune réserve n'a été faite par les services de l'urbanisme de la mairie pour corriger ces défauts de bon sens élémentaire.

Nous attirons votre attention sur cette regrettable erreur et nous vous demandons, pour la corriger, d'inscrire au P.L.U. la mise en alignement en remplacement des marges de reculement actuelles sur cet îlot. Cette requête est justifiée et nécessaire à la préservation du mode de vie du quartier, à la sécurité des piétons et un aménagement respectueux de l'environnement de ces deux rues E.Violet et R. Laty. Une pétition concernant cette situation vous a d'ailleurs été adressée elle est l'expression des riverains qui espèrent qu'une décision soit prise rapidement.

Dans l'attente de votre réponse ,

Nous prions d'agréer, Monsieur Le Maire, l'expression de notre considération respectueuse et distinguée.

Le bureau



Le Président



Pièce jointe : copie du document graphique 2003 de l'îlot Laty/Violet.